

LE DIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK HIVIN, MAIRE DE LA COMMUNE À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-SIX.

PRESENTS : M. HIVIN, M. TREPRAU, Mme ROLLAND, M. DELWASSE, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. NICOLAS, Mme CAIZERGUES, M. COMBRIAT, Mme BLANCK, M. MILLA, Mme CLERC, Mme DUBUCHE, Mme SEBBAH, Mme RAHAL, M. MERCIER, Mme MORCET, Mme PIACENTINI, M. DEPOND, M. MEZIAN, M. ABOUD, Mme COHEN GIRARDEAU, M. DUPREY, Mme MYSONA, M. PLAUTIN, M. MASSON, M. VAN LEYNSEELE, Mme VEZOLLE M. HIPPERT, Mme PUJOL, M. NICOLAU.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. NOIROT donne procuration à M. TREPRAU, M. GIL donne procuration à M. PLAUTIN.

ABSENT : M. ALFANO.

M. Ludovic TREPRAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 (ROB)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D2312-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de commune de Saint-Jean-de-Védas ainsi que les autres éléments prévus aux articles L 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT,

Considérant la présentation par, l'adjoint Municipal délégué aux Finances, pour le budget primitif 2026, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientation budgétaire,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport une fois examiné et adopté par l'assemblée délibérante est mis à la disposition du public sur le site internet de la ville dans les quinze jours suivants sa tenue et transmis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE PRENDRE ACTE du rapport ci-joint d'orientation budgétaire relatif au Budget Primitif présenté pour l'année 2026,
- DE PRENDRE ACTE des débats intervenus,
- DE CHARGER le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

- 32 voix pour.

Ludovic TREPRAU
Secrétaire de séance

Patrick HIVIN
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 16/4/2026
et de sa publication le 16/4/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2026**

Mairie de Saint-Jean-de-Védas

PREAMBULE.....	2
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF.....	3
a. Eléments de contexte macroéconomique.....	3
b. Le contexte du vote du projet de Loi de Finances 2026.....	5
c. Les principales mesures du PLF 2026 pour les collectivités	6
II. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	9
III. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
a. Recettes réelles de fonctionnement.....	11
b. Dépenses réelles de fonctionnement.....	13
IV. POLITIQUE ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	15
a. Politique de gestion RH	15
b. Structure des effectifs.....	16
c. Durée effective du travail	20
d. Avantages sociaux et en nature.....	20
e. Evolution et répartition des dépenses de personnel	21
f. Focus sur l'absentéisme.....	21
V. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
a. Investissement des services	22
b. Grands Projets	23
c. Financement de la section d'investissement	24
VI. DETTE COMMUNALE	25
a. Structure de la dette.....	25
b. Extinction de la dette.....	26
c. Capacité de désendettement	26
VII. SYNTHÈSE DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	28
a. Résultats de clôture de l'exercice 2025	28
b. Synthèse de la prévision budgétaire 2026	29
c. Autres indicateurs d'équilibre financiers.....	30
CONCLUSION	31

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes en matière de DOB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

Les orientations budgétaires : Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

Les engagements pluriannuels : Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

La structure et la gestion de la dette : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

a. Eléments de contexte macroéconomique

- International et zone Euro¹

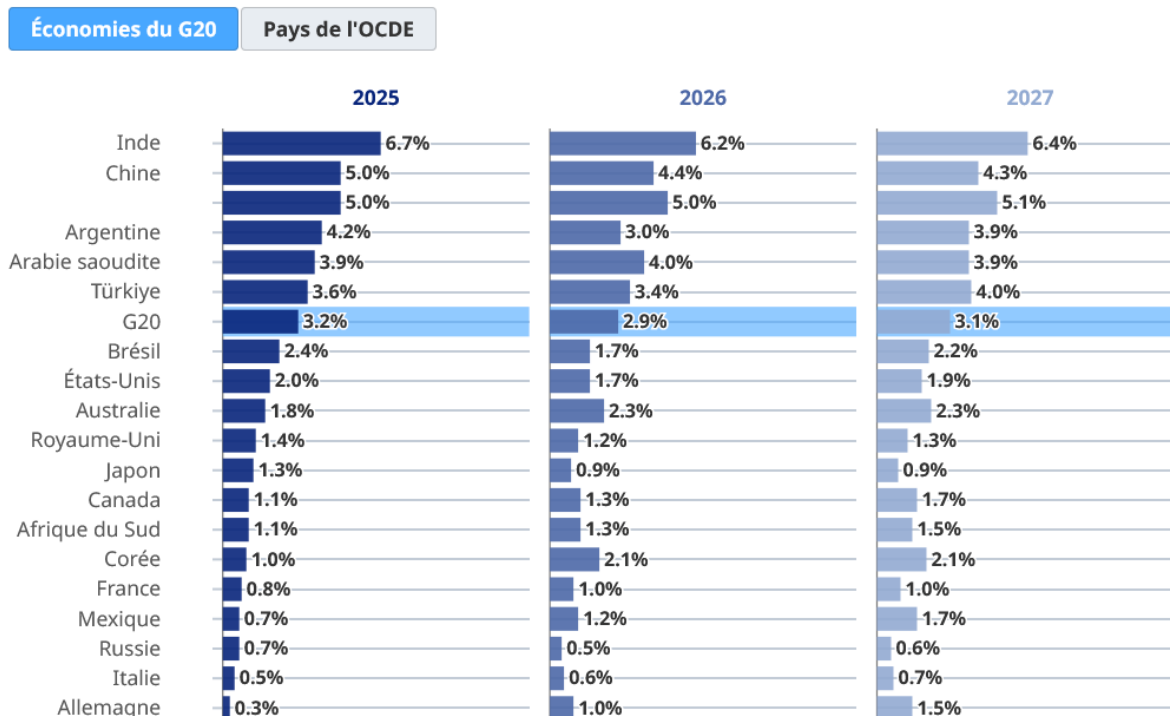
La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2% en 2025 à 2.9% en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1% en 2027. L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique.

En France, selon les projections, la croissance du PIB diminue à 0.8% en 2025, avant de remonter à 1% en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

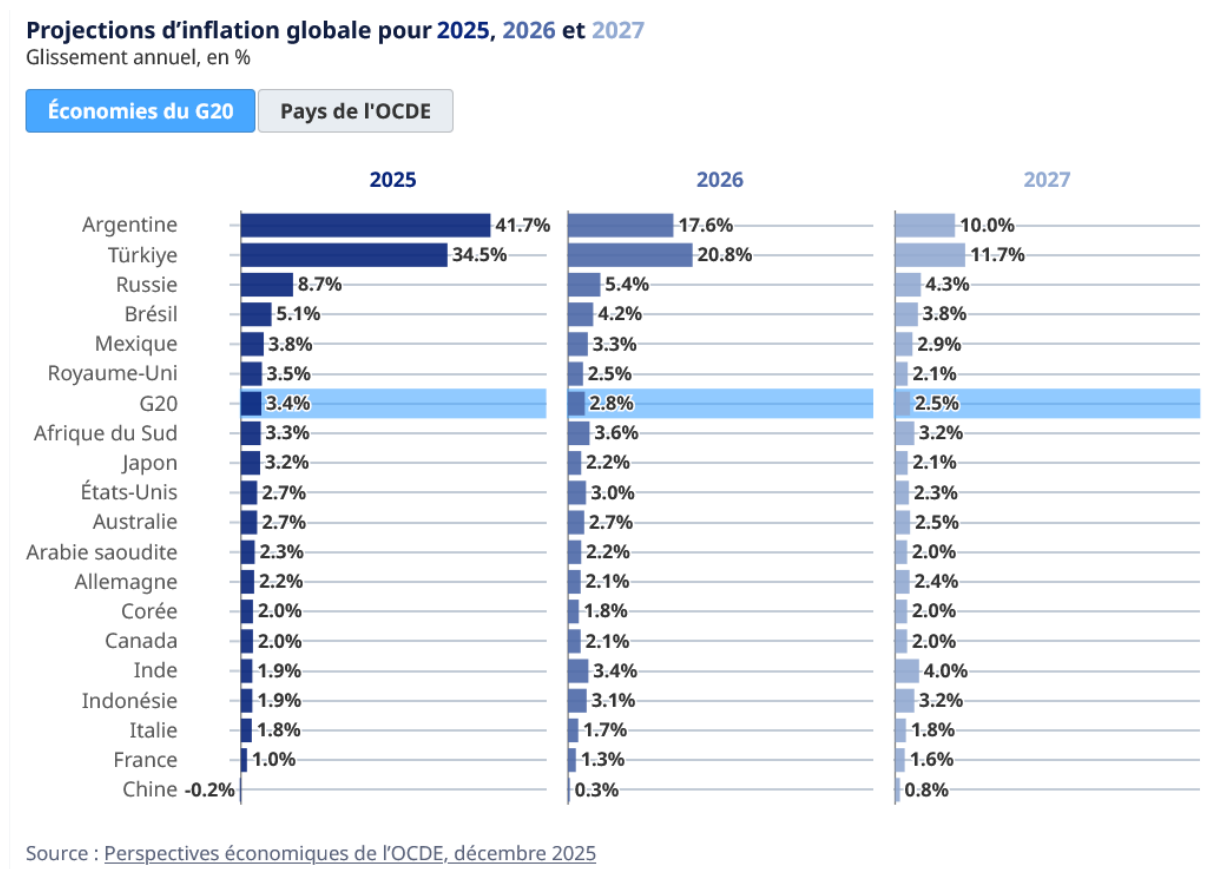
¹ source OCDE

L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies.

L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4% cette année à 2.8% en 2026 et 2.5% en 2027.

Les projections d'inflation en France seraient de 1% en 2025, 1.3% en 2026 et 1.6% en 2027.



Des réformes structurelles attendues pour renforcer les perspectives de croissance.

La croissance de la productivité et le dynamisme économique ont ralenti au cours des deux dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, la croissance de la production par habitant a diminué d'environ un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que le ralentissement continu de la productivité multifactorielle fait craindre un essoufflement des moteurs de l'innovation et de la dynamique des entreprises.

La poursuite de réformes structurelles ou de réglementations sembleraient de nature à soutenir la croissance et notamment renforcer la dynamique des entreprises et la croissance de la productivité.

- **Éléments de contexte macroéconomique national²**

Les prévisions annoncées de croissance en 2026 sont de +1% avec une inflation projetée à +1.3%.

En 2025, la croissance est prévue à 0.8%, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques.

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +1.0% en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes. La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminue en 2025, à 1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1.3 % en 2026. L'inflation serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Tableau 2 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2024	2025	2026
Dettes publique totale	113,2	115,9	117,9
Dettes publique hors soutien à la zone euro	111,1	113,9	115,9
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4
<i>Progression en valeur (%)</i>	4,0	2,7	1,7
<i>Progression en volume (%)</i>	2,1	1,7	0,3
Prélèvements obligatoires	42,8	43,6	43,9

La dette publique et les dépenses publiques poursuivent leur progression.

La dette publique sera de 115.9% en 2025, avec une prévision à 117.9% en 2026 et les dépenses publiques sont de 56.8% en 2025 avec une prévision à 56.4% en 2026.

b. Le contexte du vote du projet de Loi de Finances 2026

² source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), a été adopté en dernière lecture le 2 février 2026, et se retrouve devant le Conseil constitutionnel avant sa promulgation officielle. Le Premier ministre a utilisé l'article 49.3, le 2 février, lors de l'examen du texte en lecture définitive au Parlement, accélérant alors la perspective du vote.

Pour rappel, la loi de finance antérieurement présentée a été censurée à plusieurs reprises, et une Loi Spéciale de finances permettait de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la LF 2026, comme en 2025, garantissant notamment le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.

L'objectif prioritaire visé par le PLF 2026 sera d'abaisser à 4.7% du PIB (produit intérieur brut) le déficit public, contre 5.4% en 2025, soit un objectif de déficit public à 131.9 milliards d'euros, avec un montant de dette publique qui s'élèverait à 117.9% du PIB. Concernant les collectivités territoriales, un effort budgétaire de 2Md€ est demandé aux collectivités au lieu des 4.7Md€ antérieurement envisagés par le projet de loi initial.

c. Les principales mesures du PLF 2026 pour les collectivités

1. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière sera de +0.8% en 2026. Cette augmentation des bases fiscales concerne plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les communes.

2. Un Effort Budgétaire de 2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités contre 4.7 milliards prévus par le projet de loi initial.

Cette contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics globaux est principalement portée par le renouvellement du **dispositif Dilico** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).

Ce dispositif vise à stabiliser les recettes fiscales des collectivités territoriales face aux fluctuations économiques. Il sera abondé par près de 2 000 collectivités sollicitées.

Le montant de la contribution a été abaissé successivement par la Chambre haute puis l'exécutif, passant de 2 milliards d'euros à 890 millions, pour finir à **740 millions d'euros**. Il est totalement **exonéré pour les communes** et sera réparti entre :

- Les Régions pour 350 millions d'euros
- Les Intercommunalités pour 250 millions d'euros

- Les Départements pour 140 millions d'euros

Le dispositif reste ciblé sur les collectivités les plus riches de chaque strate contributrice. Comme en 2025, la somme prélevée sera reversée à 90% aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10% restant alimenteront des fonds de péréquations horizontaux. Au global ce sont les intercommunalités qui devront fournir l'effort le plus conséquent des collectivités.

3. Dotations, compensations et financements. La LF 2026 intègre les principales évolutions suivantes :

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** ne sera ni baissée ni revalorisée mais maintenue au même niveau que l'an dernier.
- En parallèle, la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** et la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Toutefois, l'enveloppe de la DGF étant gelée, les hausses de DSR et DSU seront intégralement financées à l'intérieur de la DGF.
- Les **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, **Dotation Politique de la Ville (DPV)** et **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** ne seront pas fusionnées en un seul fonds d'investissement pour les territoires.
- Le **Fonds vert**, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, poursuit sa baisse.... Pour atteindre un montant de 840 millions d'euros en 2026, contre 1.15 milliard d'euros en 2025 et 2.5 milliards d'euros en 2024.

4. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises ne sera finalement pas abaissée en 2026.

5. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, **va augmenter annuellement jusqu'en 2030.**

6. Le FCTVA est maintenu, seules les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie ne seront pas éligibles.

7. La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

8. Poursuite de la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour la deuxième année consécutive de **+3 points**. Cette mesure vise à renforcer le financement des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux atteindra 43.65% au 1er janvier 2028.

9. La formation des agents ponctionnée. Le CNFPT se verra ponctionné par l'Etat d'un montant de 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer au déficit public. Cumulé au budget de formation des pompiers, le

montant s'élèverait à 40 millions d'euros. En effet, les collectivités cotisent à hauteur de 0.9% du montant de leur masse salariale pour financer la formation des agents territoriaux. Cette enveloppe sera désormais plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'Etat.

10. Une prime régaliennne de 500 euros pour les Maires. Afin de compenser « très partiellement » le temps passé par les maires en tant qu'agent de l'Etat, une prime annuelle d'un montant de 500 euros sera versée sous la forme d'une dotation que la commune restituera au maire.

11. Mise en place d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommage résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser. L'objectif est que les assureurs ne puissent plus exclure de leur propre police d'assurances ces risques d'émeutes.

12. La ponction sur les bailleurs sociaux finalement réduite à 900 millions d'euros contre 1.3 milliard d'euros prévu initialement dans le projet de loi et 1.1 milliard d'euros en 2025. La réduction de loyer de solidarité (RLS) est une ponction imposée depuis 2018 aux bailleurs sociaux. Cette baisse en 2026 provient d'un compromis en échange de la création d'un statut spécifique de bailleur privé.

II. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

La collectivité présentera un projet de budget primitif 2026 sans reprise des résultats 2025. Ainsi, malgré l'incertitude des aides publiques sur les projets, il est projeté de poursuivre les actions engagées jusqu'à présent.

a. Accompagner une croissance démographique

La commune connaît une dynamique démographique soutenue, traduisant son attractivité au sein de la Métropole de Montpellier. Cette évolution implique d'anticiper les besoins des habitants en matière d'équipements publics, de services et de cadre de vie.

Les orientations visent ainsi à :

- Adapter les infrastructures communales à l'augmentation de la population avec notamment la livraison du Pôle Enfance Jeunesse ;
- Maintenir un niveau de qualité des services publics ;
- Préserver l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie.

b. Développer un cadre de vie de qualité pour tous

Face à l'évolution démographique et aux besoins, la commune prévoit l'extension du cimetière communal afin d'assurer aux familles des conditions d'accueil respectueuses et pérennes.

Par ailleurs, contribuer à sensibiliser les plus jeunes et les moins jeunes à l'importance de la biodiversité et de la protection de l'environnement est une des orientations prioritaires. Le développement de la Maison de la nature en est un exemple. Les projets de cheminement doux se poursuivent.

En 2026, le projet de création d'un Pumptrack permettra de développer l'apprentissage du vélo aux plus jeunes. Il sera situé au niveau du complexe sportif de la Parre et complètera les installations déjà existantes sur ce secteur.

c. Préserver et valoriser le patrimoine communal

Le patrimoine communal constitue un marqueur fort de l'identité locale. Son entretien régulier et sa valorisation contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

La municipalité poursuivra ses efforts pour :

- Assurer la maintenance préventive des bâtiments publics ;
- Rénover les équipements structurants en mettant l'accent sur les travaux d'amélioration énergétique comme la construction d'une ombrière à l'école Jean d'Ormesson ;
- Mettre en valeur et optimiser le patrimoine architectural notamment avec la rénovation du Domaine du Terral.

d. Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

La sécurité constitue une priorité pour garantir la qualité de vie des habitants. La commune entend renforcer ses moyens d'action en complémentarité avec les forces de sécurité de l'État et les dispositifs métropolitains.

Les orientations portent sur :

- Le déploiement de la vidéoprotection ;
- Le renforcement des effectifs de police municipale ;
- La prévention.

e. Développer une politique culturelle ambitieuse et accessible

La culture constitue un levier essentiel de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. La commune souhaite proposer une offre culturelle riche, accessible à tous les publics et complémentaire de l'offre déjà existante.

Les orientations s'articulent autour de :

- La programmation d'une saison culturelle variée ;
- L'accès à la culture pour tous.

f. Consolider l'attractivité et le vivre-ensemble

Au-delà des projets structurants, la commune entend poursuivre ses actions favorisant le lien social et l'attractivité du territoire notamment avec :

- L'organisation d'événements culturels et festifs fédérateurs ;
- Le soutien au tissu associatif local ;
- Des actions en faveur des aînés.

Ces orientations de politique générale traduisent la volonté municipale d'accompagner la croissance démographique tout en préservant la qualité de vie, la sécurité et l'identité locale. Elles s'inscrivent dans une gestion budgétaire responsable visant à concilier investissement structurant, maîtrise des dépenses et maintien d'un service public de proximité.

III. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte de renouvellement du conseil municipal en 2026, la commune de Saint-Jean-de-Védas présentera un projet de budget primitif 2026 sans reprise des résultats 2025. Ce projet de budget entend se maintenir dans sa trajectoire de maîtrise de la dépense tout en s'évertuant au mieux à favoriser l'accroissement de ses recettes budgétaires.

Par la suite, dans le cadre du vote du budget supplémentaire avec reprise des résultats, la ville devrait maintenir une épargne brute confortable par rapport au seuil recommandé, lui permettant de financer une partie de ses investissements. De même, elle devrait conserver une capacité de désendettement très satisfaisante.

a. Recettes réelles de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre Libellé	TOTAL BP 2025	PREVISION BP 2026	EVOLUTION
013 Atténuation de charges	150 000,00 €	57 000,00 €	-62,00%
70 Produits des services	1 210 601,00 €	1 243 200,00 €	2,69%
73 Impôts et taxes	140 000,00 €	151 600,00 €	8,29%
731 Fiscalité locale	13 599 863,00 €	13 658 835,00 €	0,43%
74 Dotations, Subventions et participation	2 383 152,00 €	1 878 019,00 €	-21,20%
75 Autres produits de gestion courante	594 750,00 €	527 725,00 €	-11,27%
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	18 078 366,00 €	17 516 379,00 €	-3,11%
77 Produits spécifiques	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
78 Reprises amort.,dépréciations, prov.	1 633,00 €	- €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	18 081 999,00 €	17 518 379,00 €	-3,12%

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges : en forte diminution du fait du non renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

Ce chapitre intègre les remboursements des rémunérations au titre des arrêts maladie ou autres causes estimés et selon les éléments connus au moment de l'élaboration du présent rapport.

- **Chapitre 70 - Produits des services : légère augmentation**

Les recettes estimées dans ce chapitre se répartissent, entre autres, de la manière suivante :

- La participation des familles MPE, ALP, ALSH et Centre Jeunesse : 998,1 k€
- La participation des familles aux écoles municipales d'art : 101,3 k€
- Les recettes générées par la billetterie du Chai du Terral : 50 k€
- Les occupations du domaine public : 30,25 k€
- Les ventes de concession cimetière : 17 k€
- Les participations au voyage des aînés : 8 k€

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : légère hausse**

- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 20 k€
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 130 k€

- **Chapitre 731 - Fiscalité locale : très faible augmentation**

Conformément aux engagements pris, les taux d'imposition n'augmenteront pas.

Les bases servant au calcul des impôts locaux sont transmises par l'administration fiscale. Après 4 années de revalorisation, plus ou moins dynamique (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025), la revalorisation 2026, rendue publique par l'INSEE le 15 décembre 2025, s'établit à nouveau en retrait à + 0.8%.

- Impôts directs : 11 988 k€
- Droits de mutation : 871 k€
- Taxe sur les pylônes électriques : 119 k€
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 260 k€
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 400 k€
- Droits de place : 18 k€

- **Chapitre 74 - Dotations, Subventions et participations : en baisse significative**

Les principales recettes attendues sur ce chapitre sont :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 7,5 k€
- Allocations compensatrices : 596 k€
- FCTVA : 26 756 €
- Dotation pour la délivrance des titres sécurisés : 12 k€
- Droit à l'accompagnement financier au titre de l'abaissement de l'âge de scolarisation : 75 k€
- Prestations de service de la CAF et Bonus Territoire (toutes structures confondues) versées dans le cadre du contrat enfance jeunesse : 1 120 k€
- Autres dotations, subventions et participations (COMEDDEC, Subvention Ecole Municipale de Musique, Subvention Régionale Culture, ULIS...) : 40 k€

- **Chapitre 75 – Produits spécifiques : diminution**

Cette diminution s'explique en partie par des prévisions de mécénat en baisse pour l'édition 2026 de Festin de Rue et par l'arrêt des locations des salles communales aux particuliers.

- Locations de salles : 2 k€
- Loyers antennes radioélectriques : 61,85 k€
- Loyer Gendarmerie : 359,32 k€
- Loyer Diocèse : 4,2 k€
- Mécénat Festin de Rue : 80 k€

b. Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	TOTAL BP 2025	DEMANDE BP 2026	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	3 799 575,00 €	3 858 916,00 €	1,56%
012	Charges de personnel	10 302 000,00 €	10 569 539,00 €	2,60%
014	Atténuation de produits	944 500,00 €	778 200,00 €	-17,61%
65	Autres charges de gestion courante	889 056,00 €	885 218,00 €	-0,43%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		15 935 131,00 €	16 091 873,00 €	0,98%
66	Charges financières	221 070,00 €	221 550,00 €	0,22%
67	Charges spécifiques	23 130,00 €	45 000,00 €	94,55%
68	Dotations aux provisions, dépréciations	151 633,00 €	150 000,00 €	-1,08%
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		16 330 964,00 €	16 508 423,00 €	1,09%

Répartition des sommes allouées par Pôle (tous chapitres confondus hors charges de personnel) :

POLE AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE (23%)



POLE RESSOURCES (45%)



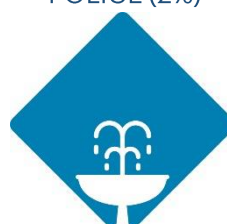
POLE EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE (21%)



POLE CULTURE ET
FESTIVITES (9%)



COMMUNICATION CCAS
POLICE (2%)



Le Pôle Ressources regroupe les services : Richesses Humaines, Finances/Marchés Publics/Assurances/Juridique, Informatique, Population et Prévention.

Le Pôle Education, Enfance, Jeunesse, Loisirs regroupe les services : Accompagnement à la Petite Enfance, Maison de la Petite Enfance, Affaires scolaires, Accueils de Loisirs ALP, Centre de Loisirs (ALSH), Centre Jeunesse, le service Sports et Associations, le Conseil Municipal Enfant et Point Information Jeunesse (PIJ).

Le Pôle Aménagement du Territoire regroupe les services : Urbanisme, Bâtiments, Espaces Verts, Entretien des bâtiments et Logistique/Festivités/Propreté.

Le Pôle Culture regroupe les services : Théâtre du Chai du Terral, Evènements, Festin de Rue, Ecole de Musique, Ecole d'Arts plastiques, mais également y est rattaché le service Protocole et Festivités.

Les autres services satellites sont : la Communication, le CCAS, la Police Municipale, le Secrétariat Général.

Détail par chapitre :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : très légère hausse**

Les prévisions budgétaires 2026 se veulent raisonnables et contenues, avec une prévision quasi-constante des charges à caractère général traduisant ainsi une gestion rigoureuse de chaque poste malgré le contexte inflationniste.

Au niveau des énergies, le syndicat Hérault Energies a attribué les marchés d'achats de gaz et d'électricité pour la période 2026-2029 et prévoit une baisse de 12 % à périmètre constant. En tenant compte aussi du réalisé 2025, les prévisions sont :

- Electricité : 430 k€
- Gaz : 250 k€
- Eau : 80k€

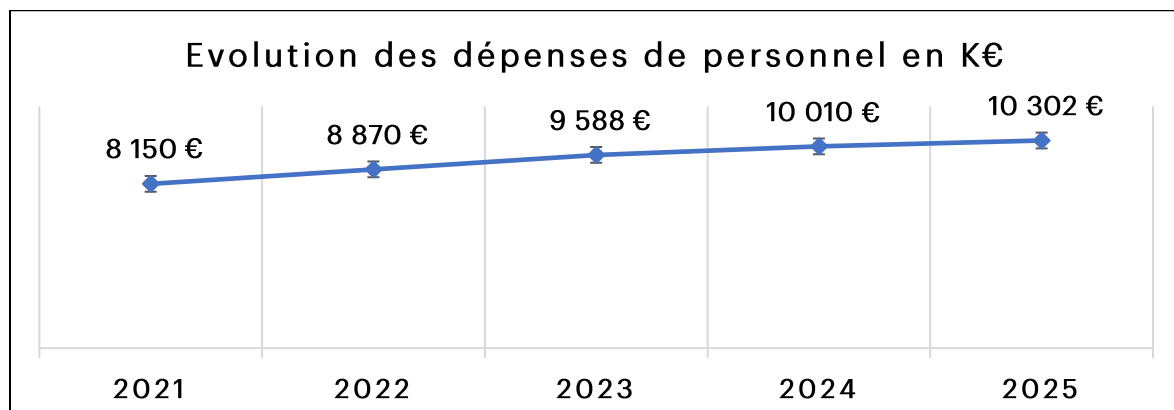
Quelques focus du chapitre 011 :

- Fourniture repas : 480,32 k€
- Entretien et réparation des bâtiments : 237,8 k€
- Prestations fêtes et cérémonies : 181,9 k€
- Maintenances informatiques : 100,7 k€
- Téléphonie : 26,7 k€

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : très faible augmentation**

La politique RH contribue à la qualité de service et de vie des citoyens et du personnel communal.

De 2021 à 2025, les charges ont augmenté de 26.4 % pour répondre à l'accroissement de la population et des besoins.



- **Chapitre 014 - Atténuation de produits**

Ce chapitre regroupe les prévisions budgétaires de la pénalité SRU et de l'Attribution de Compensation de Fonctionnement versée à Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre des différents transferts de compétences réalisés.

La Pénalité SRU est estimée à 16k en raison de la déduction de 163k€ relatif au versement de la subvention à la SERM en 2024.

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement prend en compte l'actualisation des prix annoncée par Montpellier Méditerranée Métropole selon les conditions exposées dans le rapport CLECT du 17/09/2025. Conformément à la délibération 2025-204 du conseil municipal, le montant prévisionnel retenu pour 2026 est de 761 074,61 € (+ 17 111 €/ BP 2025).

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : stable**

Les principales charges prévues au chapitre 65 sont :

- Indemnités des élus : 171,9 k€
- Subvention SERM (délibération 2024-079) : 163 k€ au titre de la participation pour réalisation de logements sociaux. Cette somme viendra neutraliser du même montant notre pénalité payée à l'Etat pour les années 2026 à 2029 et réduira la participation communale à l'équilibre de la ZAC des montants versés
- Contribution au fonctionnement de l'EID : 21 k€
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 63 k€
- Participation aux frais de scolarité Ecole privée sous contrat St Jean Baptiste : 115 k€
- Bourse BAFA, Bourse Initiative jeunes, Opération Argent de poche : 15 k€
- Subvention de fonctionnement au CCAS : 40 k€
- Subvention aux associations : 189 k€

- **Chapitres 66 – Charges Financières**

Les charges financières sont développées dans l'analyse de la dette au Chapitre VII du présent rapport.

Globalement, les charges réelles de fonctionnement 2026 augmentent de +1,09 %.

IV. POLITIQUE ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

a. Politique de gestion RH

La masse salariale de la collectivité en 2026 soit 10 569 000 € représentera 63 % de ses dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel seront en évolution de + 2.6 % par rapport au budget total 2025.

Outre le Glissement Vieillesse et Technicité, l'évolution de la masse salariale 2026 s'explique par :

- L'augmentation (+4%) du taux de cotisation des agents affiliés à la CNRACL (111 650 € pour 2026) ;
- Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et d'offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues depuis 2021 et se poursuivront en 2026 ;
- La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire à travers la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et la part variable de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) de la police municipale (120 000 €) ;
- La revalorisation de la participation employeur à la cotisation du contrat santé groupe pour les agents ayant adhéré (10 000 €).

Les objectifs visés par la politique de gestion de ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

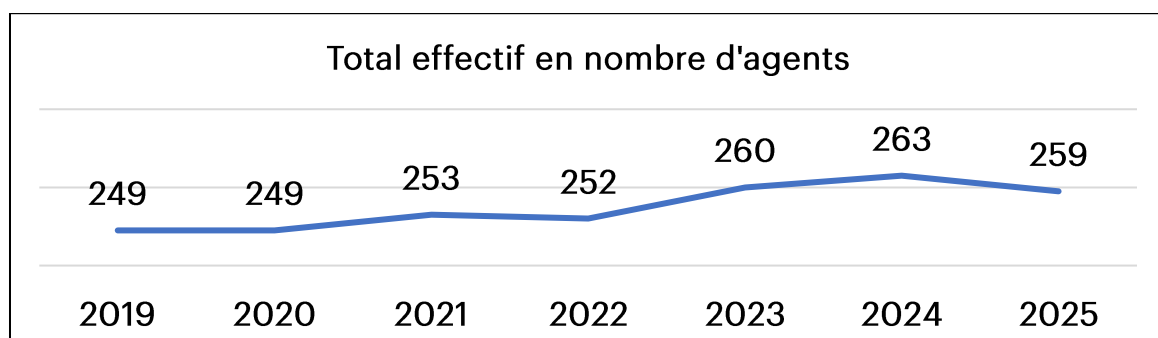
- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens tout en assurant une attractivité des postes (régime indemnitaire, avantages sociaux),
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

Pour atteindre ces objectifs, l'activité RH doit porter tant sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) qu'à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, ...).

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme.

b. Structure des effectifs

La structure des effectifs et l'évolution des effectifs communaux (au 31/12/2025) :



Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	130	128	134	150	155	156	165
Non Titulaires	119	121	119	102	105	107	94
Total effectif	249	249	253	252	260	263	259

Total des effectifs en ETP :

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total effectif ETP	182.09	189.14	222.23	219.35	212	224.52	217,33

L'augmentation des effectifs concerne principalement les filières technique et culturelle, où plusieurs postes étaient restés vacants faute de profils adéquats. Ces postes ont depuis été pourvus, ce qui explique l'évolution constatée.

Toutefois, comme on peut le constater, dans la mesure où le nombre d'agents contractuels connaît des variations régulières, l'effectif en ETP suit ces évolutions. Il est à noter que depuis 2021, cette variation reste modérée à la hausse comme à la baisse.

La collectivité poursuit une gestion rigoureuse et réactive de ses ressources humaines, fondée sur une adaptation constante aux besoins des usagers.

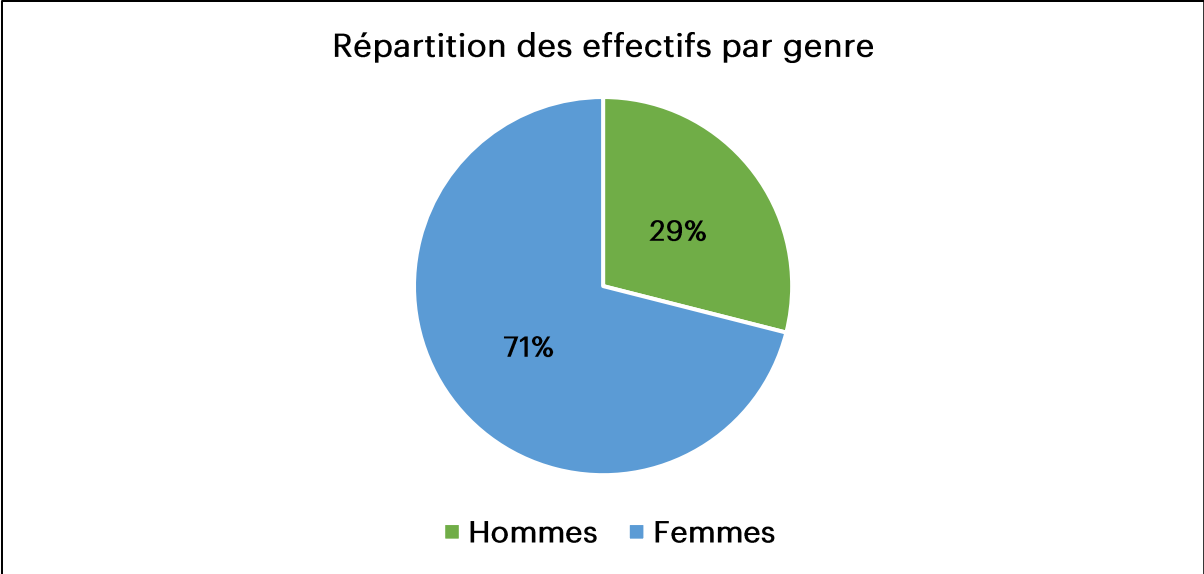
Cette variation vient également de départs en cours d'année et des remplacements d'agents indisponibles (raisons de santé, temps partiel...) qui varient d'une année à l'autre voire d'un mois à l'autre.

L'année 2025 a été marquée par la survenance de nouveaux arrêts maladie longs ainsi que par la prolongation de situations de congé de longue durée déjà existantes.

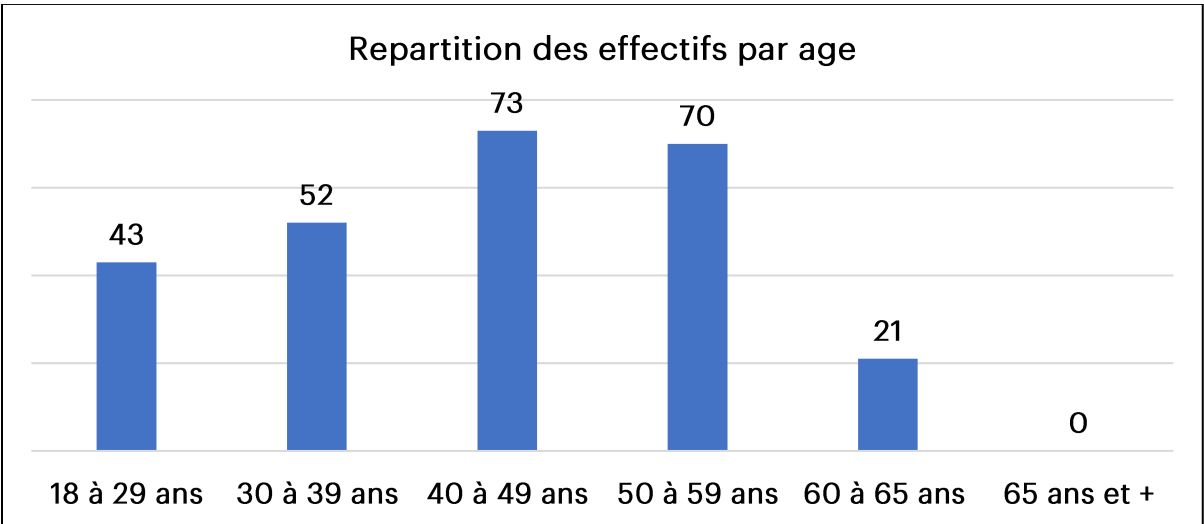
Il convient néanmoins de relever que certaines de ces situations se sont soldées par plusieurs départs à la retraite sur l'année, ce qui a contribué à faire évoluer la structure des effectifs sur l'exercice.

Par ailleurs, le recrutement sur certains profils experts demeure complexe, en raison d'un nombre de candidatures limité et d'une forte tension sur ces profils.

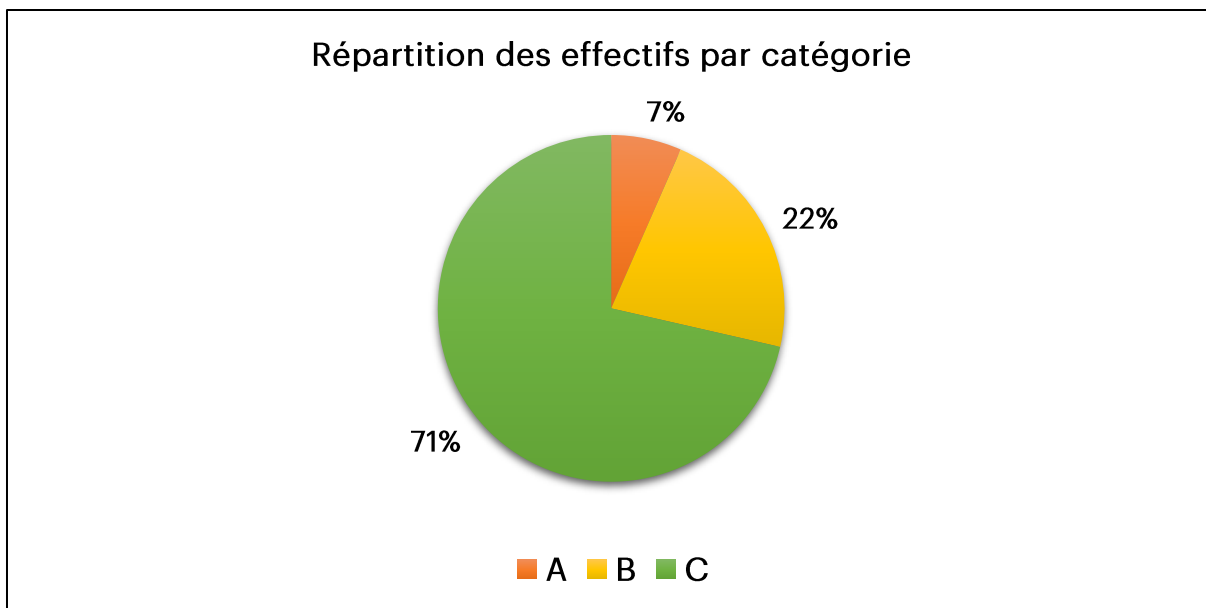
Cette situation peut allonger les délais de recrutement et impacter la capacité de la collectivité à pourvoir rapidement des postes stratégiques.



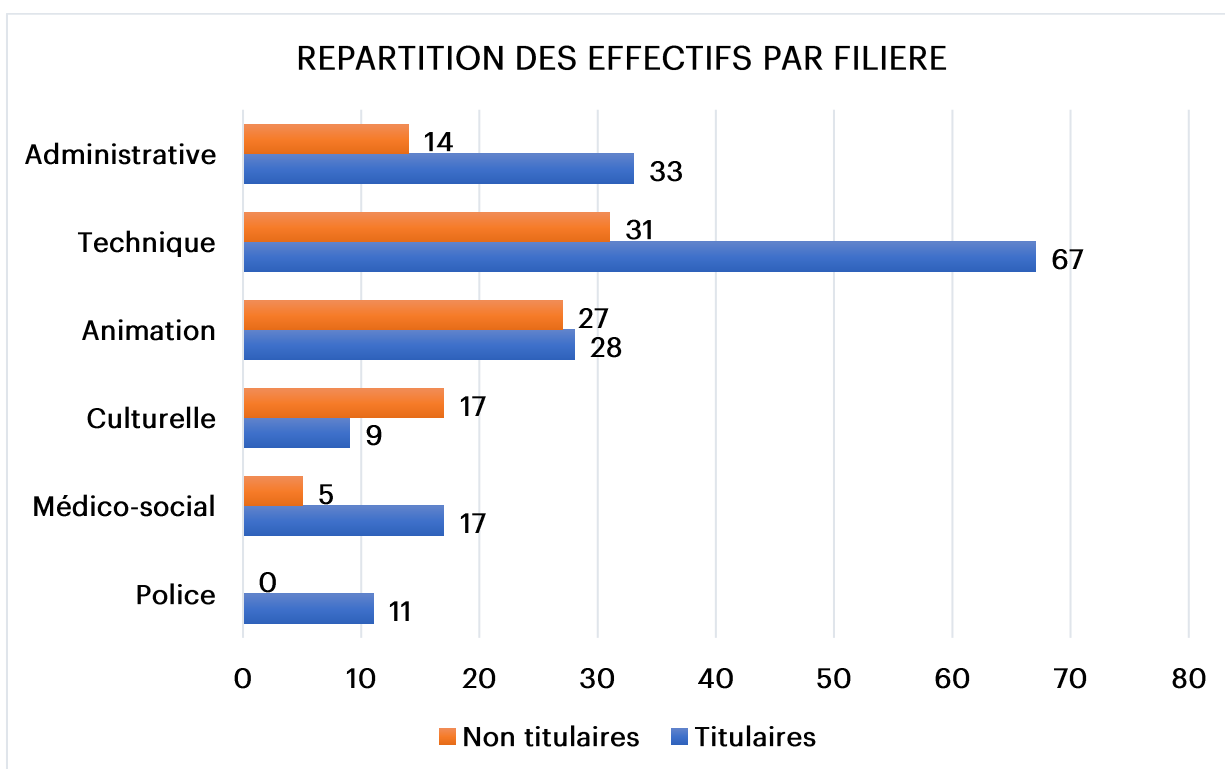
Les agents féminins sont majoritaires au sein de la collectivité avec une forte présence dans les filières sanitaire/sociale, administrative et technique.



35 % de l'effectif de la collectivité, soit 91 agents, est âgé de plus de 50 ans. Ce vieillissement progressif des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (départs en retraite, mesures de prévention des risques professionnels (usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...), formations...) afin de maintenir la qualité du service rendu au public.



Les agents occupant un emploi de catégorie C restent largement majoritaires.



La filière technique demeure la plus fortement représentée au sein des effectifs de la collectivité. Cela s'explique par la diversité des missions remplies par les agents de cette filière principalement au sein des pôles AT et EEJL

Cette filière nécessite d'avoir, compte tenu des missions parfois contraignantes physiquement, une attention particulière en matière de prévention de l'usure professionnelle.

c. Durée effective du travail

Depuis 2016, les agents de la collectivité travaillent 1607 heures par an conformément à la durée légale du travail.

Dans la collectivité, la durée hebdomadaire du travail est de 35 heures mais selon les spécificités et nécessités de chaque service, elle peut être supérieure entraînant ainsi l'acquisition de jours de RTT selon la durée retenue :

- 36 heures : 6 jours de RTT libres par an pour tous les agents non annualisés sur un emploi à temps complet ;
- 39 heures : 23 jours de RTT libres par an pour les agents non annualisés à temps complet occupant un emploi administratif quelle que soit la filière, ainsi que les agents des services techniques.

Les agents ayant un temps de travail annualisé sont à 35 heures par semaine.

En outre, les agents non annualisés à temps complet occupant un poste de travail administratif, ainsi que les agents des services techniques peuvent bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail de façon optionnelle, sous réserve du fonctionnement et de la continuité du service et selon les modalités suivantes :

- Un cycle hebdomadaire de 35 heures sur 4 jours ou 4.5 jours soit 1 ou ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;
- Un cycle hebdomadaire de 36 heures sur 4.5 jours soit ½ journée d'aménagement fixe par semaine ;
- Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 5 jours suivi d'un cycle hebdomadaire de 31 heures sur 4 jours ;
- Un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 4.5 jours soit une demi-journée d'aménagement fixe par semaine.

d. Avantages sociaux et en nature

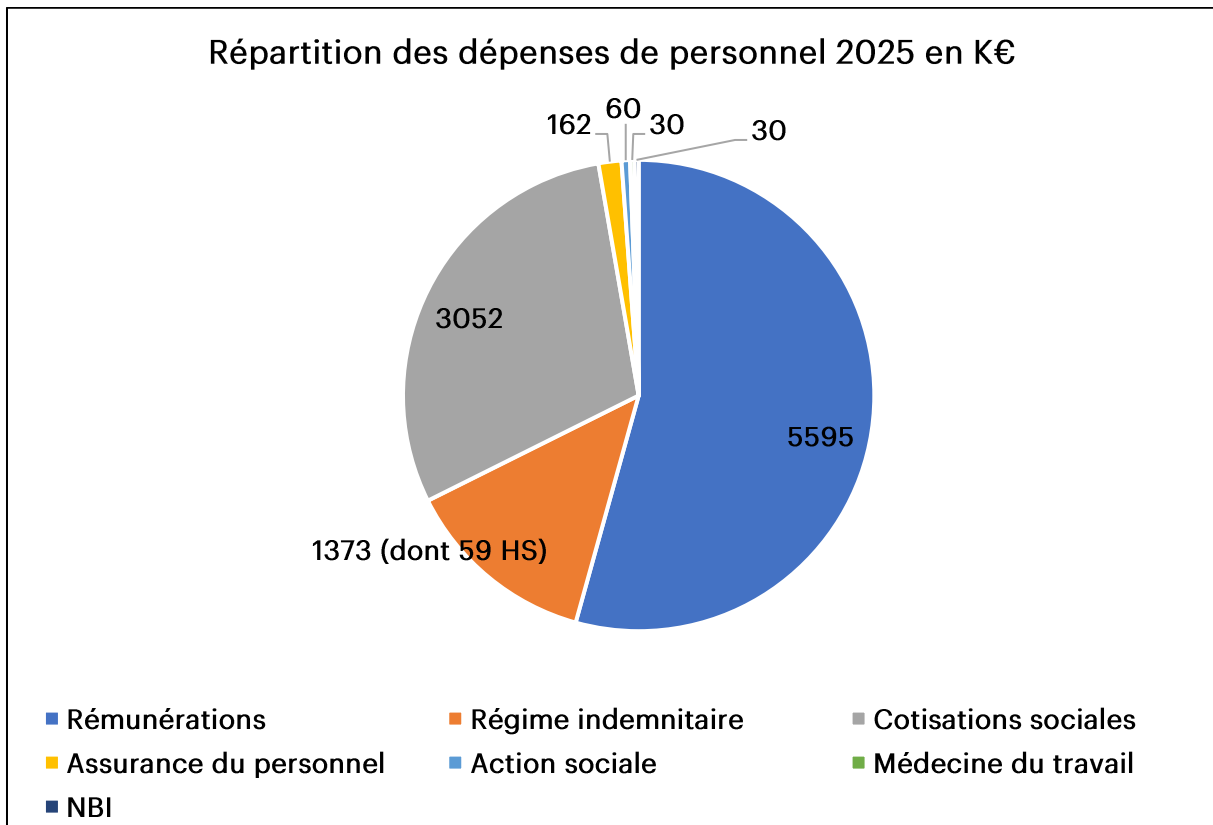
La municipalité a également mis en œuvre des décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en proposant d'adhérer depuis le 1er janvier 2022 à deux contrats collectifs couvrant les risques santé et prévoyance et en versant une prime pour les agents partant en retraite.

Le contrat prévoyance a été renouvelé avec prise d'effet au 1er janvier 2025.

Le contrat groupe pour le risque santé a été renouvelé au 1^{er} janvier 2026 avec des cotisations plus basses, 3 niveaux de garantie dont le prix n'est plus lié à l'âge et une augmentation de la participation employeur (18 € par agent souscripteur et 2 € supplémentaires par enfant inscrit au contrat dans la limite de deux enfants).

La Direction Générale des Services bénéficie d'un avantage en nature qui se traduit par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

e. Evolution et répartition des dépenses de personnel



f. Focus sur l'absentéisme

Au regard des chiffres du RSU, au cours des 3 dernières années (2022 à 2024), le taux d'absentéisme global, tout confondu sur emplois permanents (contractuels et titulaires) a diminué, passant de 10.20% en 2022 à 7.95% en 2024.

Il convient de souligner que :

- Taux compressible (= maladies ordinaires + accidents de travail) : de 6.96% en 2022 à 4.66% en 2024 ;
- Taux d'absentéisme médical (= toutes absences pour motif médical) : de 9.37% en 2022 à 7.37% en 2024 ;
- Taux d'absentéisme global (=toutes absences dont ASA et congés maternité/paternité) : de 10.20% en 2022 à 7.95% en 2024.

V. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	TOTAL BP 2025	DEMANDE BP 2026
20	Immobilisations incorporelle	45 311,00 €	40 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	607 060,00 €	257 051,00 €
21	Immobilisations corporelles	835 912,44 €	876 549,04 €
26	Titres de participation	1 000,00 €	
TOTAL DES SERVICES		1 489 283,44 €	1 173 600,04 €
202102_	CENTRE JEUNESSE	3 781 631,35 €	804 869,82 €
202103_	COURS OASIS	163 425,81 €	106 299,99 €
202106_	TENNIS	137 361,13 €	48 258,53 €
202109_	MAISON DE LA NATURE	382 000,00 €	649 154,35 €
202201_	HALLES GYMNIQUES ROQUE FRAISSE	10 000,00 €	- €
202202_	DECRET TERTIAIRE	25 000,00 €	75 000,00 €
202301_	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	84 412,00 €	85 000,00 €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION	65 000,00 €	118 490,85 €
202401_	DOMAINE DU TERRAL	30 000,00 €	108 000,00 €
202402_	REALISATION PARC MOBI'LUDIQUE ET PUMPTRACK	272 328,00 €	248 500,00 €
202403_	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE CASSIN/CABROL	65 500,00 €	330 000,00 €
202501_	RENOVATION LOGEMENTS GENDARMERIE	50 000,00 €	- €
202502_	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE L MICHEL	55 000,00 €	145 000,00 €
202503_	EXTENSION CIMETIERE AGNIEL	60 000,00 €	79 000,00 €
202504_	CREATION OMBRIERE ORMESSON	107 540,00 €	100 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS		5 289 198,29 €	2 897 573,54 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		6 778 481,73 €	4 071 173,58 €

a. Investissement des services

Les prévisions d'investissement des services servent à l'achat de nouveau matériel ou au renouvellement de biens devenus obsolètes ; ce qui permettra une amélioration du service public rendu.

Ainsi, sur l'exercice 2026, cela représente **357.5k€** avec notamment le changement du serveur informatique pour 157 k€ et le renouvellement de caméras de vidéoprotection hors service pour 15 k€. Une enveloppe est également ouverte pour 71,2 k€ afin de prévoir le renouvellement de mobilier et matériels divers des services et des écoles.

Au niveau des bâtiments, les dépenses prévues s'élèvent à **659 k€** avec principalement :

- Des travaux d'amélioration énergétique et/ou sécurité (électricité, isolation, toiture, huisseries, ...) permettant la préservation des bâtiments et l'optimisation des consommations énergétiques : **312 k€** ;
- L'installation d'une ombrière au groupe scolaire Jean d'Ormesson : **100 k€** ;

- Travaux de mise en conformité équipements sportifs, aires de jeux : **69 k€** ;
- La création d'un accès à l'arrière de la gendarmerie : **60 k€** ;
- Nouvelle structure ludique et réfection entrée de l'ALSH : **60 k€** ;
- Autres dépenses d'équipement des bâtiments : **61,5 k€**.

Au chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) sont inscrites les prévisions de l'Attribution de Compensation d'Investissement pour 257 k€.

b. Grands Projets

Les crédits budgétaires prévus en 2026 des Grands Projets gérés en **Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)** sont les suivants :

PROJET	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement consommés antérieurs	Crédits de Paiement consommés 2025	Crédits de Paiement 2026	SUBVENTIONS NOTIFIEES
POLE ENFANCE JEUNESSE	4 960 000 €	1 178 368,65 €	2 976 761,53 €	804 869,82 €	510 000 €
COURS OASIS	1 855 700 €	1 692 274,19 €	57 125,82 €	106 299,99 €	1 181 440 €
REHABILITATION ET COUVERTURE 3 COURTS TENNIS	2 303 200 €	2 165 838,87 €	89 102,60 €	48 258,53 €	763 611 €
MAISON DE LA NATURE - PARC DU TERRAL	800 000 €	129 542,23 €	21 303,42 €	649 154,35 €	- €
VIDEOPROTECTION	250 000 €	97 723,92 €	33 785,23 €	118 490,85 €	82 674 €
TOTAL	10 168 900 €	5 263 747,86 €	3 178 078,60 €	1 727 073,54 €	2 537 725 €

Le total Crédits de Paiement 2026 s'élève à **1 727 073,54 €**.

Hors AP/CP, les Grands Projets de 2026 sont :

- Travaux divers amélioration dans le cadre du **Décret tertiaire** : **75 k€** ;
- La **Politique Agro-environnementale** pour **85 k€** (acquisition de terrains en zone naturelle et agricole : 50 k€/ études pour parcelles « biens sans maître » : 35 k€) ;
- La rénovation du **Domaine du Terral** (réhabilitation complète des loges avec accès PMR au TERRAL et réhabilitation bureau de l'école de musique (isolation, plafond, menuiserie et climatisation)) : **108 k€** ;
- La création d'un **Pumptrack** : **248,5 k€** ;
- Les études concernant la **rénovation du Groupe Scolaire Cassin/Cabrol** suite au rapport du Décret Tertiaire : **330 k€** ;
- Les études concernant la **rénovation du Groupe Scolaire Louise Michel** suite au rapport du Décret Tertiaire : **145 k€** ;
- Les études de conception pour l'**Extension du cimetière de l'Agniel** : **69 k€**, et travaux de curage des drains : **10 k€**.

Le total de ces projets hors AP/CP s'élève pour 2026 à **1 070,5 k€**

Total des dépenses d'équipement prévisionnelles en 2026 : 4 071 k€

- Investissements des services : 357,5 k€
- Travaux bâtiments : 659 k€
- Grands projets hors AP/CP en 2026 : 1 070,5 k€
- Grands projets en AP/CP en 2026 : 1 727 k€
- Attribution de compensation : 257 k€

c. Financement de la section d'investissement

En l'absence de reprise des résultats les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement : 274 k€
- FCTVA : 700 k€
- Dotation aux amortissements : 870 k€
- Dans l'attente du budget supplémentaire, un emprunt d'équilibre est à prévoir à hauteur de 3 222 k€.

VI. DETTE COMMUNALE³

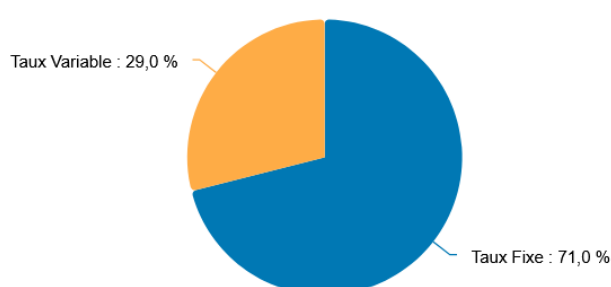
a. Structure de la dette

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les emprunts en cours sont tous classés 1-A (sans risque) selon la charte Gissler.

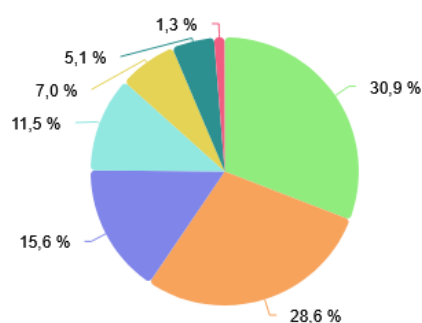
La dette se compose de 15 emprunts pour un encours total au 1er janvier 2026 égal à 7.272M€.

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.

Répartition Taux d'intérêt



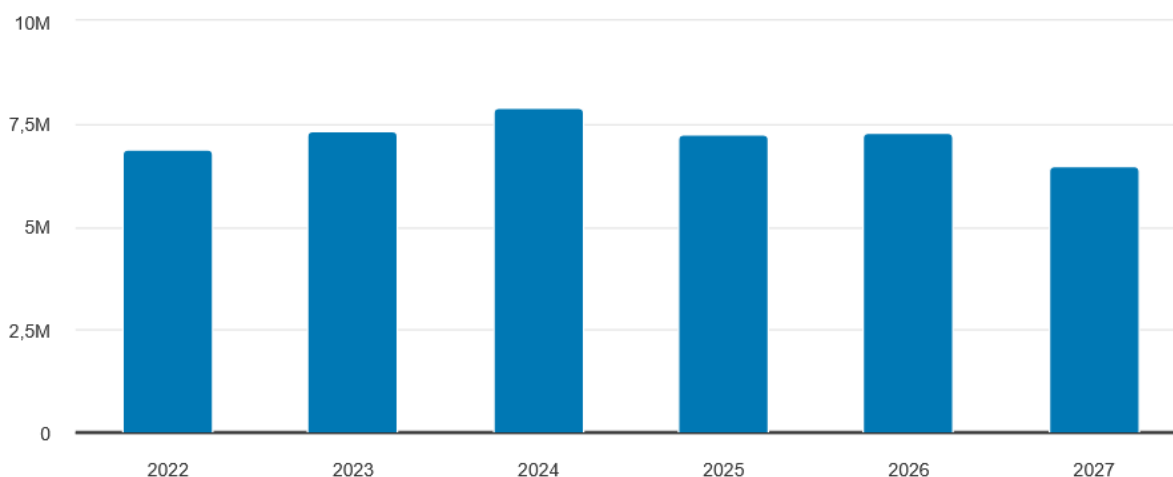
Répartition des prêteurs



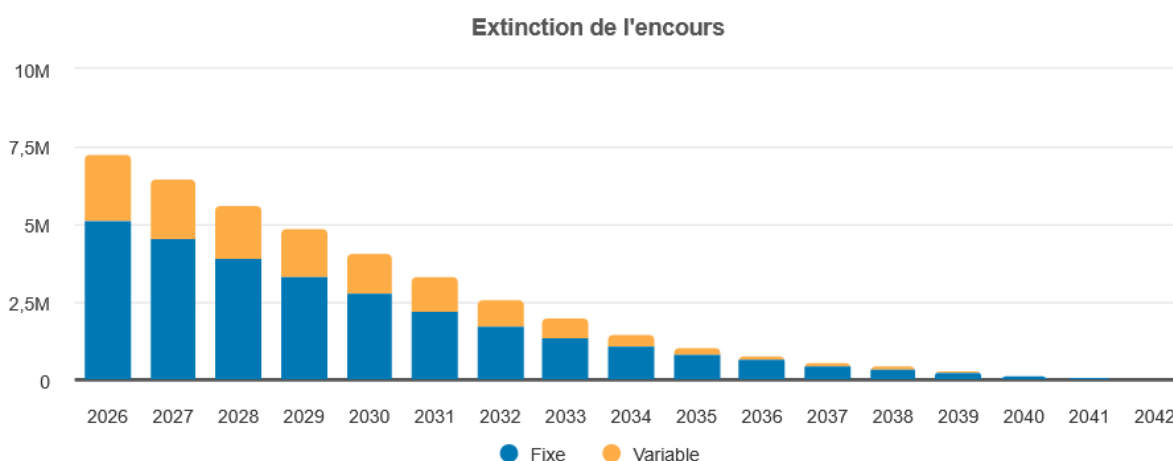
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	-	30,9	2 244 873,10
La Banque Postale	-	28,6	2 081 149,25
DEXIA CLF	-	15,6	1 137 716,32
Crédit Mutuel	-	11,5	835 629,72
CREDIT AGRICOLE	-	7,0	508 678,25
CAISSE EPARGNE	-	5,1	371 646,44
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	-	1,3	92 465,20
TOTAL			7 272 158,28

³ Source Seldon Finances

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



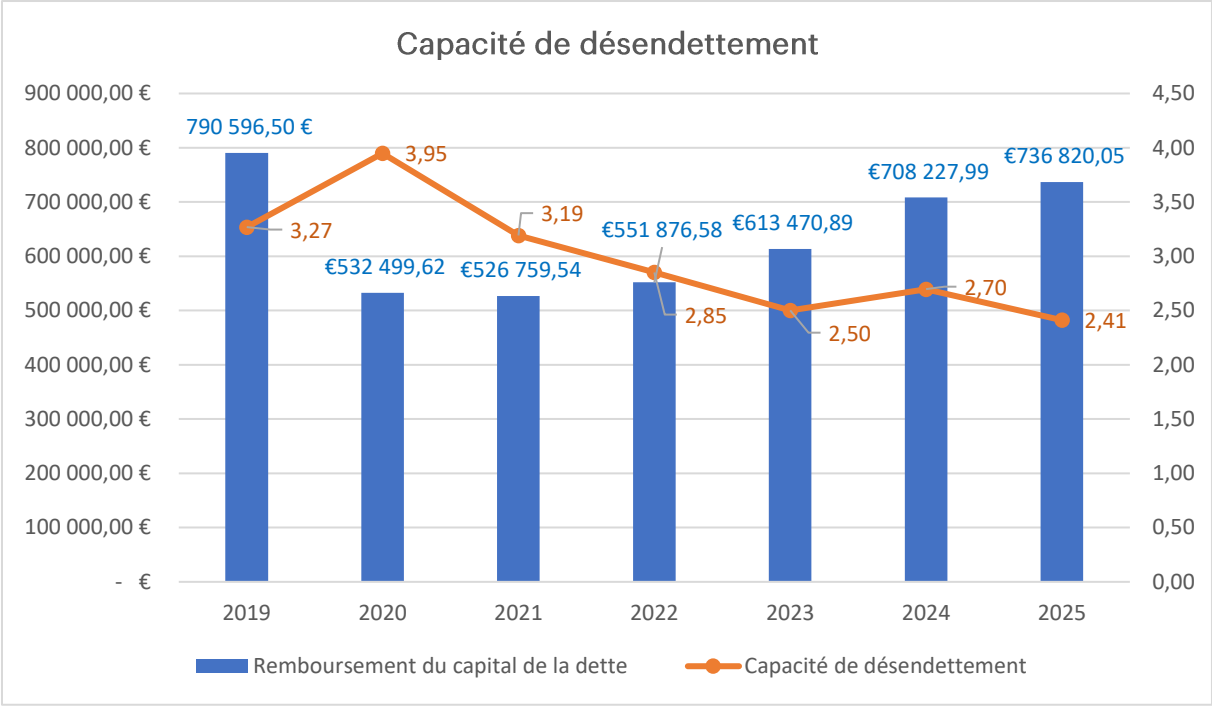
b. Extinction de la dette



c. Capacité de désendettement

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) est un indicateur qui permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute. A mesure que le nombre d'années augmente, cela indique que la situation financière de la collectivité se dégrade. Le seuil de vigilance communément admis est fixé à 12 ans.

Au 31/12/2025, la capacité de désendettement de la ville est inférieure à 2,5 ans, avec un taux d'épargne brute de 16,4 %, ce qui traduit une très bonne situation financière de la collectivité.



VII. SYNTHÈSE DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

Les résultats ci-dessous seront affectés lors du vote du compte financier unique et repris dans le cadre du budget supplémentaire.

a. Résultats de clôture de l'exercice 2025

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	16 284 172,69 €	18 463 867,42 €	2 179 694,73 €
	Résultat antérieur reporté	- €	4 717 321,04 €	4 717 321,04 €
Résultat de Fonctionnement cumulé				6 897 015,77 €

Section d'Investissement	Résultat d'exécution 2025	5 126 059,27 €	5 359 042,45 €	232 983,18 €
	Résultat de clôture 2024	4 242 784,57 €	- €	- 4 242 784,57 €
Solde d'exécution d'Investissement				- 4 009 801,39 €
RAR 2025	Section d'investissement	424 696,88 €	1 062 776,55 €	638 079,67 €
Résultat d'Investissement cumulé				- 3 371 721,72 €

A la lecture de ces résultats, il est constaté que :

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire (+ 6 897 015,77 €) ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est lui déficitaire (- 4 009 801,39 €) ;
- Le solde des restes à réaliser de l'année est positif (+ 638 079,67 €) ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement (solde cumulé d'investissement auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser) s'établit à 3 371 721,72 €.

Conformément à la réglementation, le résultat dégagé par la section de fonctionnement devra prioritairement couvrir ce besoin de financement. Le reliquat du résultat sera affecté librement en report de la section de fonctionnement ou bien en réserve de la section d'investissement.

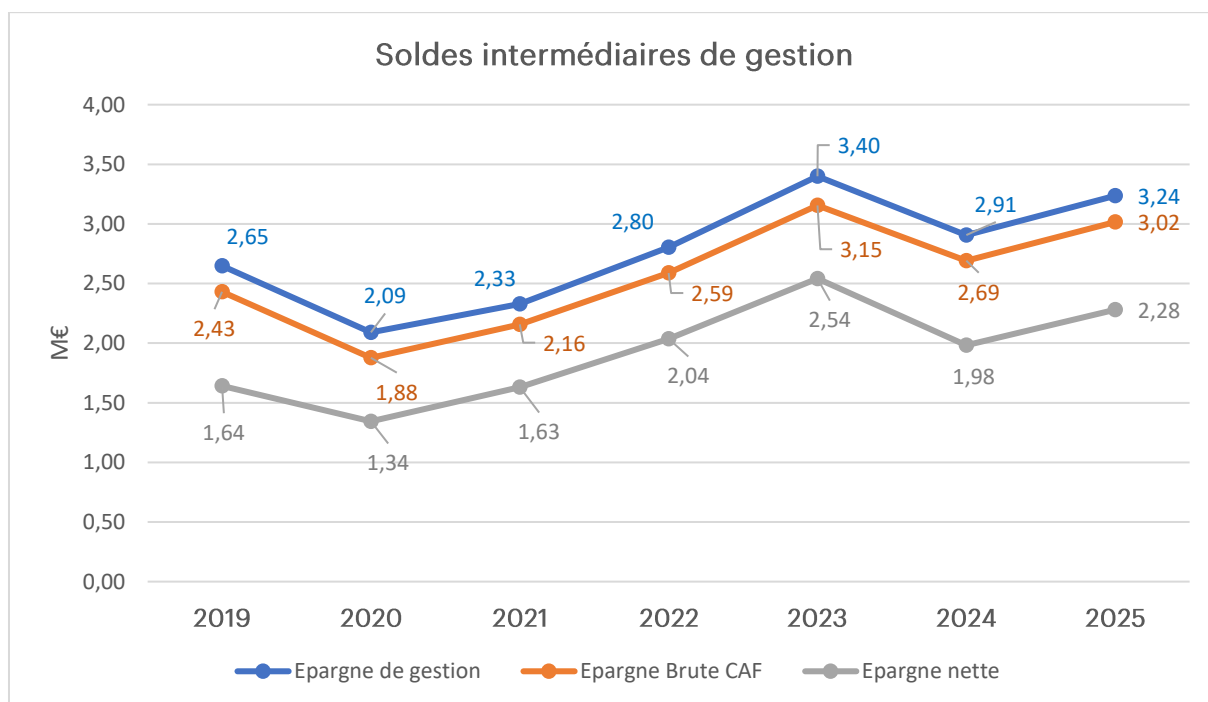
b. Synthèse de la prévision budgétaire 2026

Les prévisions budgétaires 2026 s'élèvent, toutes sections confondues, à **22 917 716 €** et se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 17,65 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 17,65 M€
CHARGES A CARACTERE GENERAL 3,86 M€ CHARGES DE PERSONNEL 10,57 M€ ATTENUATION DE PRODUITS 0,78 M€ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES 0,89 M€ CHARGES FINANCIERES 0,22 M€ AUTRES CHARGES DE GESTION 0,19 M€	ATTENUATIONS DE CHARGES 0,06 M€ PRODUITS DES SERVICES 1,24 M€ IMPOTS ET TAXES 0,15 M€ FISCALITE LOCALE 13,66 M€ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 1,88 M€ AUTRES PRODUITS DE GESTION 0,53 M€
OPERATIONS D'ORDRE 0,87 M€	OPERATIONS D'ORDRE 0,13 M€
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,27 M€	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 0 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 5,27 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT 5,27 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 4,07 M€	EMPRUNT D'EQUILIBRE 3,23 M€
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE 0,82 M€	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 0,75 M€
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 0 M€
OPERATIONS D'ORDRE 0,13 M€ OPERATIONS PATRIMONIALES 0,25 M€	OPERATIONS D'ORDRE 0,87 M€ OPERATIONS PATRIMONIALES 0,15 M€
RESTES A REALISER 0 M€	RESTES A REALISER 0 M€
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 0 M€	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 0,27 M€

c. Autres indicateurs d'équilibre financiers

La présente partie aborde les principaux indicateurs d'équilibre financier que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.



L'Épargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

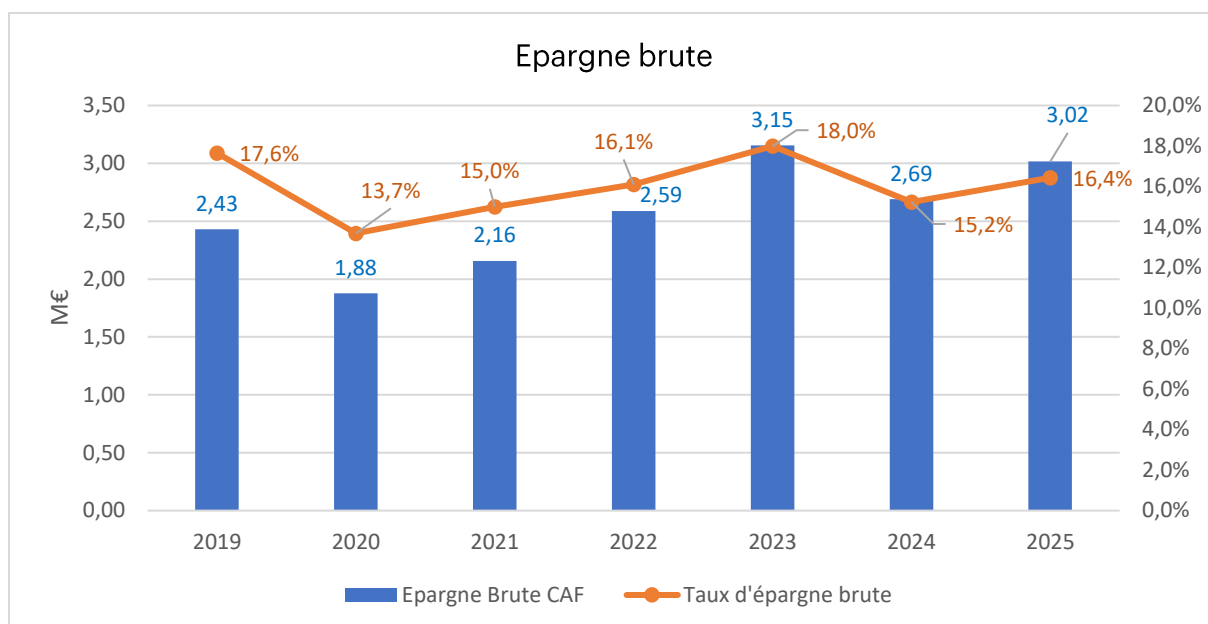
Il s'agit de l'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. En 2025, l'épargne brute de la Ville reste, à un niveau très satisfaisant (3,02M€).

L'Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette en 2025 s'élève à près de 2,28 M€, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'équipement.

L'Épargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Ces indicateurs montrent que la commune dispose de marges pour investir et renforcer certaines politiques publiques au bénéfice des Védasiens.



En l'absence de reprise des résultats au Budget Primitif 2026, il n'est pas possible d'estimer l'épargne brute 2026.

CONCLUSION

Malgré les crises et les incertitudes qui ont marqué les dernières années, la commune de Saint-Jean-de-Védas a su faire montre de résilience de par la gestion rigoureuse de ses finances. Cela lui permet d'afficher une bonne situation financière qui tend à se pérenniser tout en investissant dans des projets structurants et en répondant aux besoins des Védasiens.

Toutefois au regard de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires annoncées, il faudra continuer à optimiser les dépenses et les recettes pour maintenir les marges de manœuvre ; le projet de budget 2026 étant ainsi nécessairement construit sur des hypothèses prudentes.